

## **Déclaration de l'UNSA Education CDEn du Mercredi 21 février**

*Madame l'Inspectrice, Mesdames et Messieurs membres du CDEn*

Mme Laporte, vous présidez votre première instance en Haute-Garonne.  
L'Unsa-éducation et ses syndicats vous souhaitent la bienvenue.

Vous arrivez de façon impromptue dans notre département pour réduire un incendie trop médiatisé.

En effet, notre ministre pense que le changement d'un fusible éteindra cet incendie.

Nous vous répétons ce que nous avons dit à votre prédécesseur :

« Si ce fonctionnement améliore l'image de notre ministre ; nous sommes plus circonspects sur l'impact que cela peut avoir sur la situation des personnels et de nos élèves ?

Même si nous comprenons que le nouveau ministre souhaite montrer, à la presse et à ses personnels, l'étendue de son autorité, nous sommes dubitatifs sur l'effet positif d'un tel fonctionnement. »

Vous arrivez en Haute-Garonne, en pleine étude des mesures de carte scolaire, peut-être le pire moment de l'année pour une prise de fonction.

Nous allons résumer et détailler notre point de vue sur cette question.

**Pour résumer :** vous n'avez pas les moyens budgétaires pour améliorer le fonctionnement du système éducatif dans le département.

Et ce système est mis à mal depuis plusieurs années :

- Les créations de postes de ces dernières années (si elles ont stoppé la saignée des années « Sarkozy »), furent systématiquement absorbées par la hausse démographique.
- Et nous vous assurons que la « refondation » des années Hollande n'est pas arrivée – en terme de moyens – jusqu'à nos classes.

**Pour détailler,** la carte scolaire :

- Dans le département, le ministère impose l'utilisation de 80 postes pour créer des classes à 12 élèves, utiles pour quelques centaines d'élèves (si la mairie trouve des locaux) en supprimant 40 postes de « plus de maitres » (PDMQDC).

Et en supprimant le poste de Maitre ressources Littérature, prévention de l'illettrisme de HG 4. On nous dit que les missions seront conservées mais c'est la synergie entre les différentes missions dévolues à ce poste qui en optimise l'impact, synergie que ne permet pas leur redistribution. Selon nous, le maintien de ce poste ne serait pas "incompatible" avec la création de celui de CPD (conseiller pédagogique départemental) langue française.

Et pour les cent vingt mille autres élèves du département, il ne reste presque rien, quelque exemples :

- 50 écoles maternelles avec plus de 30 élèves par classe qui n'ont pas d'ouverture ;
- Des réseaux d'aide (les RASED) sinistrés (moins d'un poste par circonscription) qui n'auront aucune ouverture.
- Les moins de 3 ans n'existent plus dans vos prévisions d'effectifs.
- Les élèves des ULIS, ne comptent pas non plus dans les effectifs, d'après vos services, il faudrait 14 postes.
- Et le manque de remplacement est tellement important que nous n'arrivons plus à le décompter.

*Madame l'inspectrice,*

Beaucoup d'enseignants sont heureux et investis dans leur classe, dans le travail qu'ils ont choisi mais, il y a un mais.

Ils souffrent de plus en plus dans leur vie professionnelle. :  
avec trop d'élèves dans leur classe et avec toutes les difficultés que ceux-ci amènent en classe.

Les collègues souffrent aussi dans leur **vie personnelle**.

- Pour ceux à qui vous avez refusé un temps partiel, 386 enseignants avec une quantité d'incertitudes d'année en année sur leur demande.
- Pour ceux qui s'adressent à la médecine du travail. Une adresse, c'est tout ce qui reste.
- Pour un tiers des collègues qui veut (ou doit) changer d'affectation chaque année. Avec 600 ou 700 collègues affectés au mieux fin juin ET provisoirement.

Vous comprendrez aisément que, chaque année, nous attendions les mesures de carte scolaire, espérant des améliorations qui ne viennent pas.

Cette année encore, nous ne voyons rien venir...

Le « statu quo » dans le fonctionnement des écoles annonce le maintien des difficultés.

Madame l'inspectrice, nous sommes attachés au service public d'éducation.

Il faut, pour l'améliorer, prendre en compte les conditions de ses personnels.

Comme il n'y a pas les ouvertures dans les écoles maternelles à plus de trente, les créations de postes de remplacement, de RASED, de PDMQDC, la comptabilisation des ULIS, etc. Vous comprendrez que nous ne pouvons représenter les collègues qu'en votant contre ce projet.

Notre opposition porte surtout un appel des personnels : nous voulons les moyens pour travailler ET ils n'y sont pas.

### **Nous ajoutons un dernier point.**

Dans notre département, très urbain et très rural à la fois, il existe des écoles, que nous appelons des « écoles de bord de REP ». Elles cumulent les mêmes difficultés que leurs voisines classées et la même surcharge que leurs voisines non classées.

Nous n'en ferons pas la liste, mais la situation de plusieurs d'entre elles devient inquiétante. Et là encore, il n'y a rien dans le projet de carte scolaire.

Madame l'inspectrice, bienvenue en Haute-Garonne.

